



COMPTE-RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 18 DÉCEMBRE 2020 A 18H30

Salle Serge Reggiani

Étaient présents :

M. Laurent JACQUES, Maire,
Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Florence CAILLEUX, M. Rachid CHELBI, Adjoint, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Luc VINCENT, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mme Audrey LAVACRY, Conseillers délégués,
Mmes Anne-Marie TRÉPÉ, Martine GRUY, Sylvie HÉLOIR, Véronique FLANDRE, Mélanie DELGOVE, M. Cédric MOMPACH, Conseillers municipaux.

Absents excusés donnant procuration :

Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON qui a donné procuration à M. Jean-Jacques LOUVEL ;
Mme Christine LAVACRY qui a donné procuration à Mme Nathalie VASSEUR, jusqu'à son arrivée ;
M. Jean VENEL qui a donné procuration à M. Philippe VERMEERSCH ;
Mme Liseline DAILLY-LAVOINE qui a donné procuration à M. Laurent JACQUES ;
M. Sébastien PLANCHE qui a donné procuration à M. Rachid CHELBI ;
M. Harold DUBUISSON qui a donné procuration à M. Christophe DUCHAUSSOY ;
M. Richard DENOUN qui a donné procuration à M. Cédric MOMPACH.

Était absent excusé :

M. Fabien LESPAGNOL

Était absente :

Mme Sylvie DELÉPINE

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mmes Audrey LAVACRY et Christine RUELLOUX ont respectivement été nommées secrétaire de séance et auxiliaire de séance.

I] DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 09 JUIN 2020

Acté

II] ARRÊTÉS MUNICIPAUX PRIS PAR LE MAIRE

Acté

III] DÉLIBÉRATIONS

1 – COMMANDE PUBLIQUE

1.1 DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC

DSP CASINO – AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE M. le Maire ou son représentant légal à signer l'avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public concernant le Casino du Tréport.**

Nombre de suffrages : 25
Nombre de voix pour : 25
Nombre de voix contre : 0
Abstention : 0

DSP CASINO – AVENANT N°1 AU CAHIER DES CHARGES DE LA DSP POUR L'EXPLIOTATION DU CASINO

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **EXONÈRE le délégataire de sa participation révisable de 20 000€ versés au titre de l'animation et du développement touristique, soit 21 249.63€ pour l'exercice du 1^{er} novembre 2019 au 31 octobre 2020.**
- **RÉDUIT le nombre d'animations et de séances de cinéma, en tenant compte des mesures de confinement, de couvre-feu et de l'évolution de l'état d'urgence sanitaire.**
- **RÉDUIT la contribution de 8 000€ versée aux associations locales de moitié, en tenant compte des évènements annulés et de l'évolution de l'état d'urgence sanitaire.**
- **AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 au cahier des charges de la délégation de service public pour l'exploitation du Casino.**

Nombre de suffrages : 25
Nombre de voix pour : 25
Nombre de voix contre : 0
Abstention : 0

4- FONCTION PUBLIQUE

4.1 PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA FPT

MODALITÉS DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL A COMPTER DU 01.01.2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ADOPTE les nouvelles modalités de mise en œuvre de l'entretien professionnel au sein de la collectivité à compter du 1^{er} janvier 2021, telles que définies dans la procédure annexée à la présente délibération.**

Nombre de suffrages : 25
Nombre de voix pour : 25
Nombre de voix contre : 0
Abstention : 0

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01.01.2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **OUVRE** au tableau des effectifs
 - **Un emploi d'adjoint technique à temps non complet (30/35^e)** nécessaire à la propreté des locaux du multi-accueil « Le petit navire » ;
 - **Un emploi de rédacteur principal de 1^{re} classe à temps complet** nécessaire aux fonctions de responsable des services à la population ;
- **FERME** au tableau des effectifs
 - **L'emploi d'adjoint technique à temps non complet (20/35^e) libéré ;**
 - **L'emploi de rédacteur principal de 2^e classe à temps complet libéré ;**
 - **L'emploi d'adjoint administratif principal de 1^{re} classe à temps complet libéré** suite à la mutation externe d'un agent ;
 - **L'emploi d'adjoint technique principal de 1^{re} classe à temps complet libéré** suite au départ en retraite de l'agent occupant précédemment les fonctions de responsable propreté des locaux ;
- **CONSTATE** dans les effectifs pourvus le recrutement de l'agent occupant les fonctions de responsable chargé de la propreté des locaux ;
- **ADOPTE** la modification du tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2021 comme suit :

Filière / Grade	Quotité de travail	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus
FILIÈRE ADMINISTRATIVE			
▪ Adjoint technique principal de 1 ^{re} classe	Temps complet	-1	-1
▪ Rédacteur principal de 1 ^{re} classe	Temps complet	+1	+1
▪ Rédacteur principal de 2 ^e classe	Temps complet	-1	-1
Sous-total		-1	-1
FILIÈRE TECHNIQUE			
▪ Agent de maîtrise	Temps complet	-1	
▪ Adjoint technique principal de 1 ^{re} classe	Temps complet	-2	-1
▪ Adjoint technique principal de 2 ^e classe	Temps complet	-1	
▪ Adjoint technique	Temps complet		+1
	Temps non complet	-1/+1	-1/+1
		(20/35 ^e)/(30/35 ^e)	(20/35 ^e)/(30/35 ^e)
Sous-total		-4	0
Total général		-5	-1

- **AUTORISE M. le Maire** ou son représentant, à signer tout acte et tout document utile à l'exécution de ces décisions.

Nombre de suffrages : 25

Nombre de voix pour : 25
Nombre de voix contre : 0
Abstention : 0

PRÉSENTATION DES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION (LDG)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **PREND ACTE** des lignes directrices de gestion arrêtées au sein de la collectivité dont l'effectivité est fixée au 1^{er} janvier 2021 ;
- **PREND ACTE** que ces lignes directrices de gestion ont vocation à compléter le taux de promotion fixé pour chaque grade d'avancement relevant des cadres d'emplois figurant au tableau des effectifs, objet d'une délibération concordante de l'assemblée délibérante.

Nombre de suffrages : 25
Nombre de voix pour : 25
Nombre de voix contre : 0
Abstention : 0

DÉTERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE – RATIOS « PROMUS / PROMOUVABLES »

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **RETIENT le taux de promotion de 100%** pour chaque grade d'avancement relevant des cadres d'emplois figurant au tableau des effectifs ;
- **PREND ACTE** que les lignes directrices de gestion précédemment évoquées, objet d'une présentation concordante à l'assemblée délibérante, coexisteront avec ledit taux de promotion, qu'elles ont vocation à compléter pour déterminer les agents à inscrire aux tableaux d'avancement établis annuellement pour chaque grade ;
- **PREND ACTE** que la présente délibération abroge la délibération n° 2007/89 en date du 14 juin 2007 ;
- **AUTORISE M. le Maire** ou son représentant, à signer tout acte et tout document utile à l'exécution de ces décisions.

Nombre de suffrages : 25
Nombre de voix pour : 25
Nombre de voix contre : 0
Abstention : 0

6- LIBERTÉS PUBLIQUES & POUVOIRS DE POLICE

6.1 POLICE MUNICIPALE

CONVENTION DE COORDINATION DE LA POLICE MUNICIPALE ET DES FORCES DE SÉCURITÉ DE L'ÉTAT

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE les termes de la convention de coordination entre agents de Police Municipale et la Gendarmerie Nationale ;**
- **AUTORISE M. le Maire ou son représentant, à signer cette convention établie en 4 exemplaires.**

Nombre de suffrages : 25
Nombre de voix pour : 25

Nombre de voix contre : 0
 Abstention : 0

Arrivée de Mme Christine LAVACRY

7. – FINANCES LOCALES

7.1 DÉCISIONS BUDGÉTAIRES

BUDGET VILLE – DM N°5

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE la décision modificative n°5 du budget de la Ville du Tréport.

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
Article budgétaire	Montant	Objet	Article budgétaire	Montant	Objet
023 01 AG	22 749,00 €	Virement à SI	74751 64 H	78 901,00 €	Participation CCVS fct multi-accueil
60632 020 AG	- 3 667,00 €	Fournitures de petit équipement	7488 01 FIS	38 970,00 €	Participation Etat aux pertes prévisionnelles des recettes fiscales et domaniales 2020
			7488 01 FIS	1 211,00 €	Compensation des pertes liées au relèvement des barèmes des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement lors des cessions de fonds de commerce
			752 020 AG	- 60 000,00 €	Revenus des immeubles
			7488 01 FIS	- 30 000,00 €	Prélèvement jeux° casino
			7364 01 FIS	- 10 000,00 €	Prélèvement jeux casino
TOTAL	19 082,00 €			19 082,00 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
2313 253 P380	60 000,00 €	MO Renovation° Gymnase	1342 822 P289	4 252,00 €	Produit amendes de police
2151 822 P421	3 600,00 €	Stationnement	1323 324 P321	36 599,00 €	Dpt église baies 0+8
			021 01 AG	22 749,00 €	Virement de SF
TOTAL	63 600,00 €		TOTAL	63 600,00 €	

Nombre de suffrages : 25
 Nombre de voix pour : 25
 Nombre de voix contre : 0
 Abstention : 0

BUDGET CAMPING – DM N°2

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- o **APPROUVE** la décision modificative n°2 du budget camping.

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
Article budgétaire	Montant	Objet	Article budgétaire	Montant	Objet
6063	- 14 466,00 €	fournitures entretien et petit équipement			
6068	- 6 678,60 €	autres matières et fournitures			
6358	21 144,60 €	autres droits (TS)			
TOTAL	0,00 €			0,00 €	

Nombre de suffrages : 25
 Nombre de voix pour : 25
 Nombre de voix contre : 0
 Abstention : 0

7.5 SUBVENTIONS

ACOMPTE SUR SUBVENTION 2021 – SENSATION LARGE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- o **ACCEPTE** de verser un 1^{er} acompte sur subvention 2021 de 45 000€ à l'association Sensation Large.

Nombre de suffrages : 25
 Nombre de voix pour : 25
 Nombre de voix contre : 0
 Abstention : 0

ACOMPTE SUR SUBVENTION 2021 – ESPACE SOCIAL ET CULTUREL L'ANCRAGE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- o **ACCEPTE** de verser un 1^{er} acompte sur subvention 2021 de :
 - Fonctionnement : 30 000,00€
 - CEJ : 5 000,00€, à l'espace social et culturel l'Ancrage.

Nombre de suffrages : 25
 Nombre de voix pour : 25
 Nombre de voix contre : 0
 Abstention : 0

7.10 DIVERS

TARIFS CABINES DE PLAGE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ACCEPTÉ NE PAS AUGMENTER** et maintient les tarifs suivants :

TARIFS DE LOCATION DES CABINES DE PLAGE MUNICIPALES

- ✓ 250,00 € par mois, pour les mois de JUILLET OU AOUT
- ✓ 420,00 € pour les 2 mois DE JUILLET ET AOUT
- ✓ 594,00 € pour la période du 1^{ER} MAI AU 30 SEPTEMBRE

Pour la CABINE dont la SURFACE est INFÉRIEURE A 04 M², un ABATTEMENT DE 30 % sera appliqué sur le tarif de la location.

REDEVANCE POUR LES EMPLACEMENTS DES CABINES DE PLAGE

- ✓ 208,00€ période du 15 AVRIL AU 31 OCTOBRE

Nombre de suffrages : 25
Nombre de voix pour : 25
Nombre de voix contre : 0
Abstention : 0

CONSTAT DE CRÉANCES ÉTEINTES – BUDGET VILLE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **CONSTATE les créances irrécouvrables d'un montant de 334.18 €** sur le budget principal de la Ville du Tréport ;
- **PREND ACTE que cette somme fera l'objet d'un mandat émis au compte 6542** (créances éteintes).

Nombre de suffrages : 25
Nombre de voix pour : 25
Nombre de voix contre : 0
Abstention : 0

CONVENTION VILLE DU TRÉPORT / CCVS PRISE EN CHARGE DE TRAVAUX SUR LE MURET ESPLANADE DES CONGÉS PAYÉS

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE M. le Maire** ou son représentant à signer la présente convention avec Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Villes-Sœurs.

Nombre de suffrages : 25
Nombre de voix pour : 25
Nombre de voix contre : 0
Abstention : 0

8. DOMAINES DE COMPÉTENCES PAR THÈMES

8.2 AIDE SOCIALE

CONVENTION CADRE DE MISE À DISPOSITION DE MOYENS MATÉRIELS ET HUMAINS – VILLE DU TRÉPORT / COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer
 - La convention cadre de mise à disposition de moyens matériels et humains au bénéfice du Comité des Œuvres Sociales, pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, et tout avenant à intervenir ;
 - Les conventions de mises à disposition de personnels concordantes ;
 - Ainsi que tout acte utile à l'application de ces décisions, dans le respect des modalités prévues par ladite convention.

Nombre de suffrages : 25
Nombre de voix pour : 25
Nombre de voix contre : 0
Abstention : 0

9. AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES

9.1 AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES DES COMMUNES

ÉLABORATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ACCEPTÉ :**
 - L'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde ;
 - La nomination de Mme Christine RUELLOUX DGS et Mme Aurélie DERASSE DGAS, aux postes de Chefs de projet, « référents » risques majeurs, chargées de mener à bien cette opération ;
 - D'en prendre acte et d'autoriser M. le Maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de la commune.

Nombre de suffrages : 25
Nombre de voix pour : 25
Nombre de voix contre : 0
Abstention : 0

9.4 VŒUX ET MOTIONS

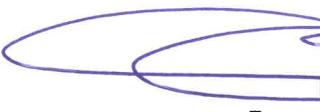
MOTION APPELANT LE GOUVERNEMENT À ABANDONNER LE PROJET « HERCULE » DE DÉMANTÈLEMENT D'EDF

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **VOTE** la présente motion qui demande expressément au Gouvernement de renoncer au projet « Hercule » et de proposer, à l'opposé, une trajectoire d'avenir pour notre opérateur national qu'est EDF qui assure la péréquation territoriale, l'égalité d'accès à l'énergie et le développement d'une énergie durable sur nos territoires.

Nombre de suffrages : 25
Nombre de voix pour : 25
Nombre de voix contre : 0
Abstention : 0

La séance est levée à 19 heures 45.

Le Maire,


Laurent JACOUES.

Compte-rendu affiché et publié le 22 DEC. 2020